



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

FNADT

Question écrite n° 8050

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la gestion des crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) qui pénalise la réalisation des projets des zones de revitalisation rurale, alors que tous les crédits ne paraissent pas consommés. Il lui demande en conséquence de lui faire connaître, depuis 1993, quelles ont été les autorisations de programme et les crédits de paiement, quelle a été la consommation des crédits, quelles ont été, pour chaque année, les autorisations de programme et les crédits affectés aux zones de revitalisation rurale et quelles ont été pour chaque année les crédits du FNADT affectés par département.

Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la gestion concernant la gestion des crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). Le FNADT affecté aux zones de revitalisation rurale (anciens fonds FIDAR, FIAT, FRILE et FIAM) se répartit de la façon indiquée dans les tableaux ci-joints : il est à noter que, pour 1994, les zones de revitalisation rurale (ZRR) ont bénéficié de 759 millions de francs de crédit du budget de l'aménagement du territoire pour 1994, et au titre du FNADT : en 1995, 740,93 millions de francs ; en 1996 : 656,31 millions de francs ; en 1997, 700,43 millions de francs. Ces chiffres rapportés aux crédits ouverts représentent : pour 1994, 40 % ; pour 1995, 44 % ; pour 1996, 44 % et pour 1997, 44 %. Comme l'indiquent ces chiffres, la création du FNADT n'a pas entraîné une baisse de crédits de l'aménagement du territoire en faveur des ZRR. Les reliquats du FNADT : 370 millions de francs pour 1997 correspondent aux décisions prises lors des derniers comités interministériels d'aménagement et de développement du territoire de 1997 et dont les crédits ont été mis en place au début 1998. (Voir tableaux dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Augustin Bonrepaux](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8050

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 mars 1998

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4710

Réponse publiée le : 16 mars 1998, page 1471